CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

550

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau libre - confessionnel

   et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **Centre de Perfectionnement en Soins Infirmiers de l'A.C.N. - A.S.B.L.**
adresse complète : avenue Hippocrate, 91
1200 Bruxelles

n° matricule : **2.339.039**

n° de téléphone : 02/762.34.45 - 762.57.52

2. Intitulé de l'U.F. : Code : 82 00 11 U 54 51

U.F.7. : Spécialisation en Soins Palliatifs

3. Finalité de l'U.F. : repris en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'U.F. :

   * **enseignement supérieur de type court** catégorie : **paramédical**

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

7. Programme de (des) cours : repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 de 1 page(s)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours : repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

10. Horaire de l'U.F. :

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nbre de périodes
.Aspects sociaux, éthiques, sociologiques et légaux	C.T.	18
.Aspects philosophiques	C.T.	8
.Aspects médicaux et thérapeutiques	C.T.	15
.Exercices didactiques d'actualisation des soins infirmiers	P.P.	32
.Séminaires et exercices didactiques de psychologie appliquée et de psycho-sociologie	C.T.	32
2. Part d'autonomie		35
Total des périodes		140

11. Date de la proposition du P.O. : 30/04/93

signature du :

Chef de l'établissement de la C.F.
Représentant du P.O. subventionné

aserlinden

Transmis par le réseau

le :

12. Observations du service d'inspection :

Avis favorable

Date : 12/06/93

Signature :

13. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 21 JUIN 1993

Signature :

J. MEUNIER

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Comme le précise l'article 7 du décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, les principales finalités de celui-ci sont de :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle sociale, culturelle et scolaire.

* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Développer chez les professionnels de la santé leurs aptitudes à :

- prendre en charge un patient en phase terminale aussi bien dans sa souffrance physique que psychique et dans l'accompagnement à la mort et le suivi du deuil des proches
- comprendre et appliquer les perspectives actuelles de traitement de la douleur et des symptômes perturbant la qualité de vie des patients en phase terminale de leur maladie
- faire face aux situations complexes de soins et aborder des stratégies d'accompagnement des équipes de soins soumises à un stress professionnel spécifique et à des conflits interdisciplinaires
- définir les grands axes politiques en matière de soins palliatifs en se basant sur les thèses sociologiques et philosophiques et éthiques défendues actuellement

Les objectifs et le contenu de cette unité de formation se réfèrent aux dispositions légales prévues pour les services de soins palliatifs et les personnes qui y travaillent
(A.R. du 19/08/91 - Moniteur Belge du 04/10/91)

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 2.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

- Etre porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur paramédical ou social de type court
- Etre porteur du brevet d'infirmier(e) hospitalier(e) ou psychiatrique

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

N E A N T

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 4.

PROGRAMME DU (DES) COURS

1. **Aspects sociaux, éthiques, sociologiques et légaux**

- développer la transformation des attitudes dans la société face à la maladie évolutive, à la mort, au deuil et leurs impacts sur la conception des soins
- évaluer l'impact des facteurs politiques et économiques sur la pratique des soins palliatifs
- réfléchir sur la gestion de la mort et du mourir en milieu hospitalier, dans les centres de soins hospitaliers et à domicile
- évaluer le rôle des groupes et organisations créés afin de promouvoir une certaine attitude devant les situations de soins et les aspects éthiques qui s'y rattachent

2. **Aspects philosophiques**

- développer des principes philosophiques déterminant une prise de décision sur le plan moral dans l'exercice professionnel face à des situations de soins palliatifs

3. **Aspects médicaux et thérapeutiques**

- définir le concept de "douleur" :
  - description physiologique
  - différenciation entre douleur aiguë et chronique
- développer les pratiques actuelles de soins en antalgie (moyens pharmacologiques ou non)
- développer les compétences à évaluer les douleurs
- identifier les altérations affectant les fonctions corporelles, les symptômes altérant la qualité de vie et les urgences cliniques en soins palliatifs, préciser le rôle des soins pour y faire face et les moyens thérapeutiques à mettre en oeuvre

4. **Exercices didactiques d'actualisation des soins infirmiers**

- développer des stratégies des soins qui permettent la prise en charge de patients arrivés au stade terminal de leur maladie (cancéreuse ou non), à une altération profonde et irréversible des fonctions vitales
- utiliser des outils méthodologiques propres aux soins infirmiers permettant une prise en charge globale du patient et de sa famille dans le cadre des situations problématiques de soins

5. **Séminaires et exercices didactiques de psychologie appliquée et de psycho-sociologie**

- identifier ses propres sentiments, ses valeurs, ses croyances et sa philosophie de la vie et reconnaître leur influence possible sur les interactions avec les patients et les familles
- identifier les spécificités "psychologiques" des soins palliatifs
- développer les aptitudes et la confiance dans les interactions et la communication entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire
- acquérir des stratégies permettant de gérer des situations conflictuelles au sein de l'équipe soignante.
- aborder les causes de stress potentielles dans la pratique des soins palliatifs ainsi que le problème de l'épuisement professionnel
- se familiariser avec des techniques de gestion du stress et de prévention pour la santé physique et émotionnelle des soignants
- développer la faculté de maîtriser des situations difficiles, de faire face aux décisions et réactions des patients et de leur famille .

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

L'étudiant présentera en fin de l'unité de formation une évaluation écrite ou orale dans chacune des matières afin de vérifier s'il maîtrise de manière satisfaisante les objectifs suivants :

- prendre en charge un patient en phase terminale aussi bien dans sa souffrance physique que psychique et dans l'accompagnement à la mort et le suivi du deuil des proches
- comprendre et appliquer les perspectives actuelles de traitement de la douleur et des symptômes perturbant la qualité de vie des patients en phase terminale de leur maladie
- faire face aux situations complexes de soins et aborder des stratégies d'accompagnement des équipes de soins soumises à un stress professionnel spécifique et à des conflits interdisciplinaires
- définir les grands axes politiques en matière de soins palliatifs en se basant sur les thèses sociologiques et philosophiques et éthiques défendues actuellement

Ces tests de vérification de connaissances seront organisés selon les critères de réussite et d'organisation fixés dans la circulaire P.S. 92/239 fixant les conditions de sanction des études dans l'Enseignement de Promotion Sociale.

CPSI
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT
EN SOINS INFIRMIERS DE L'A.C.N.

Annexe 6.

PROFIL DU OU DES CHARGES DE COURS

* Un enseignant